

**DELIBERATION N° 32/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 07 avril 2025

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUI à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 – Budget Annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

Monsieur Méniri informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 et les résultats de clôture provisoires des sections d'exploitation et d'investissement du Budget Annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres ont été validés par le comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du compte administratif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Méniri sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2024 DU BUDGET ANNEXE

« SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

(Extrait du compte de gestion)

BUDGET ANNEXE Service Extérieur Pompes Funèbres	(A) Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	(B) Part affectée à l'exercice 2024	(C) Résultats de l'exercice 2024	(D = B+C) Résultats de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-11 619.90 €	-11 619.90 €	7 848.98 €	-3 770.92 €
Fonctionnement	257 081,32 €	237 217. 42€	30 041.41 €	267 258.83 €

✓ Affectation provisoire des résultats du compte administratif 2024 au Budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » 2025 :

- Dépenses d'investissement

c/001 – déficit antérieur reporté 3 770.92 €

- Recettes d'investissement

c/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés 27 345.59 €

- Recettes d'exploitation

c/002 – excédent antérieur reporté 239 913.24 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 11 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 - Budget annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

Date de transmission de l'acte : 08/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 08/04/2025

Numéro de l'acte : delib-32-2025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250408-delib-32-2025-DE

Date de décision : 08/04/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires